

DU BOULET AU BRACELET ELECTRONIQUE, DES CORPS SOUS MAIN DE JUSTICE

Jeudi 8 octobre, de 17h à 18h30, amphi rouge du campus de la CCI

Carte blanche à l'Association-Réflexion-Action-Prison-Et-Justice (ARAPEJ)

INTERVENANTS : Alain CUGNO, philosophe, vice-président de la Fédération des associations Réflexion Action Prison et Justice, Jean-Charles FROMENT, professeur de droit public à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble II, directeur du CERDAP, Christiane PERNIN, présidente de l'ARAPEJ-BLOIS, Pierre V. TOURNIER, directeur de recherches au CNRS

La loi pénitentiaire, en discussion à l'Assemblée nationale cet automne, va une nouvelle fois enrichir l'ensemble des modalités de placement sous main de justice en introduisant pour les personnes mises en examen qui encourent au moins deux ans d'emprisonnement, *l'assignation à résidence avec surveillance électronique fixe ou mobile selon les cas*. De l'exécution par le feu, la pendaison ou la décapitation, en place publique, aux corps suppliciés ou enfermés, au delà des mers, des maisons d'arrêt, centres de détentions ou centrales de la République à la « prison à domicile » rendue possible par les nouvelles technologies : mille façons pour la justice des hommes de contraindre le corps de celui qui a fauté. Aujourd'hui encore nous sommes confrontés à cet « obscur espace du désir de punir » (Jacques Guy Petit) que nous voudrions explorer en 3 temps : hier, aujourd'hui, demain. Avec cette question à la clef : de quel droit contraindre le corps de mon semblable ?

Modératrice : Christiane Pernin, *présidente de l'Association Réflexion Action Prison et Justice (ARAPEJ-BLOIS)*

Christiane Pernin 373 rue de la Gombaudière 41250 Mont près Chambord
ARAPEJ-BLOIS 30 rue Marcel Paul 41000 Blois
patpernin@wanadoo.fr

Alain Cugno, *philosophe, ancien élève de l'ENS de Saint-Cloud et docteur d'État. Il a longtemps enseigné la philosophie. Collaborateur de la revue Études, il est aussi vice-président de la Fédération des associations Réflexion Action Prison et Justice.*
65, rue Brillat, 75013 PARIS, alaincugno@msn.com

Jean-Charles Froment, *professeur de droit public à l'Université Pierre Mendès France de Grenoble 2, directeur du Centre d'études et de recherches sur le droit et l'administration publique (CERDAP) CERDAP Faculté de Droit - Université Pierre Mendès France - Grenoble 2 BP 47 38040 Grenoble Cedex 9*
Courriel : jean-charles.froment@upmf-grenoble.fr

Pierre V. Tournier, *directeur de recherches au CNRS, Centre d'histoire sociale du XXe siècle, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne*
43, rue Guy Môquet 75017 PARIS, pierre-victor.tournier@wanadoo.fr